

08-06-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 8 JUIN 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol. La séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et est disponible sur notre site Internet.

204-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Octroi de contrat – Carte d'accès;
6. Affichage de poste – Préposé(e) aux archives;
7. Demande de la municipalité de Sainte-Élisabeth – Île Tessier;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Contribution 2020-2021 à la Société canadienne de la Croix-Rouge;

VOIRIE

9. Résultats d'ouverture des soumissions – TP-IN15.11-2019 – Réfection du rang Frédéric;
10. Résultats d'ouverture des soumissions – TP-IN03.11-2020 – Remplacement des ponceaux des rangs 1^{er} Ramsay et 2^e Castle-Hill et au parc Pierre-Dalcourt;
11. Octroi de contrat – Fauchage de l'herbe 2020;
12. Acceptation des plans et devis TP-IN14.01-2019 – Réfection du rang Saint-Martin;

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Octroi de contrat – Acquisition de bornes de recharge au centre Pierre-Dalcourt;
14. Octroi de contrat – Installation des bornes électriques;
15. Octroi de contrat – Nordikeau – Garde;
16. Avenant au contrat de GBi – PPASEP – Rapport d'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable;
17. Octroi de contrat - Délimitation des aires de protection PPASEP - Volet hydrogéologie;

URBANISME

18. Demande de dérogation mineure 2020-004 : 5331, chemin de Saint-Jean
 - Autoriser l'aménagement de 3 entrées charretières sur le chemin de Saint-Jean;
19. Demande de PIIA 2020-008 : 5075, rue Rainville
 - Bâtiment accessoire projeté (cabanon);
20. Officialisation des noms des rues du domaine des Vallons auprès de la Commission de toponymie;
21. Nomination de M. Jocelyn Baril à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

22. Embauche des animateurs, aide-animateurs et accompagnateurs – Camp de jour;
23. Subvention – Pacte rural régional – Sentiers multifonctionnels;
24. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

205-2020

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 11 mai 2020 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

206-2020

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 37 444,32 \$ (chèques n^{os} 30 446 à 30 465) ainsi que la somme de 475 106,48 \$ (paiements en ligne 501 151 à 501 208) pour un total de 512 550,80 \$ et les salaires de 141 635,52 \$ du mois de mai 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La séance étant diffusée sur Internet, la mairesse procède à la période de questions en répondant aux questions reçues par écrit des citoyens et citoyennes.

207-2020

Octroi de contrat –

Carte d'accès

CONSIDÉRANT QUE des portes doivent être sécurisées depuis la réception de la mairie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par Son X Plus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat d'installation d'un système d'accès par cartes pour un montant de 7 380,45 \$, avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

208-2020

Affichage de poste –

Préposé(e) aux archives

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Audet quittera ses fonctions de préposée aux archives le vendredi 12 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir le poste vacant de préposé(e) aux archives;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à la parution d'une offre d'emploi pour un poste de préposé(e) aux archives dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

209-2020

Demande de la
Municipalité de
Sainte-Élisabeth –
Île Tessier

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Municipalité de Sainte-Élisabeth afin d'installer un conteneur pour la récupération en bordure de la route 345 pour les résidents de l'Île Tessier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la route 345 qui appartient au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'appuyer la Municipalité de Sainte-Élisabeth dans sa demande auprès du ministère des Transports afin d'installer un conteneur pour le recyclage en bordure de la route 345 pour les résidents de l'Île Tessier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

210-2020

Contribution 2020-2021
à la Société canadienne
de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT l'entente de services aux sinistrés à renouveler avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;
2. de payer le coût de la contribution annuelle de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés, au montant de 1 135,94 \$ cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

211-2020

Résultats d'ouverture
des soumissions – TP-IN
15.11-2019 – Réfection
du rang Frédéric

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 8 avril 2020 et dans le journal l'Action, édition du 8 avril 2020, pour des travaux de réfection du rang Frédéric;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes à huis clos, en conformité avec les arrêtés ministériels émis par le gouvernement, le 28 mai 2020 à 11 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général /secrétaire-trésorier, en présence de M^{mes} Annie Pellerin et Marine Revol;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avec taxes)
Généreux construction inc.	811 560,82 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	884 636,91 \$
Sintra inc.	905 676,19 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Généreux construction inc., pour les travaux de réfection du rang Frédéric, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN15.11-2019, pour un montant total de 811 560,82 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 392-2020.

Le montant de 350 000 \$ sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

212-2020

Résultats d'ouverture
des soumissions TP-IN
03.11-2020 – Remplace-
ment des ponceaux des
rangs 1^{er} Ramsay et
2^e Castle-Hill et au parc
Pierre-Dalcourt

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 12 mai 2020 et dans le journal l'Action, édition du 13 mai 2020, pour des travaux de remplacement de ponceaux des rangs 1^{er} Ramsay et 2^e Castle-Hill et au parc Pierre-Dalcourt;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes à huis clos, en conformité avec les arrêtés ministériels émis par le gouvernement, le 4 juin 2020 à 10 h, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M^{mes} Jessica Audet et Annie Pellerin;

SUITE DE LA RÉOLUTION 212-2020

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avec taxes)
BLR excavation inc.	290 972,37 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	295 906,33 \$
Généreux construction inc.	310 768,81 \$
Sintra inc.	326 658,18 \$
Alide Bergeron et fils	388 602,85 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit BLR excavation inc., pour les travaux de réfection du rang Frédéric, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN03.11-2020, pour un montant total de 290 972,37 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

213-2020

Octroi de contrat –

Fauchage de l'herbe 2020

CONSIDÉRANT la résolution 197-2020 qui annule la soumission TP-FA02.11-2020 puisqu'aucune des soumissions reçues n'est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir un contrat de gré à gré en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'octroyer un contrat à Entreprises Christian Ducharme inc. pour une durée d'un an, afin d'effectuer le fauchage de l'herbe à l'été 2020 pour un montant de 4 460,46 \$ excluant les taxes, selon les spécifications du cahier de charges TP-FA02.11-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

214-2020

Acceptation des plans

et devis TP-IN14.01-

2019 – Réfection du rang

Saint-Martin

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-IN14.11-2020 pour les travaux de réfection du rang Saint-Martin;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

215-2020

Octroi de contrat –
Acquisition de borne de
recharge au centre
Pierre-Dalcourt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite faire l'acquisition d'une borne de recharge pour le centre Pierre-Dalcourt;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par AddEnergie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'effectuer l'achat de deux bornes de recharge pour le centre Pierre-Dalcourt, pour un montant total de 8 957 \$.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

216-2020

Octroi de contrat –
Installation des bornes
électriques

CONSIDÉRANT la résolution 215-2020 qui détaille l'achat d'une borne de recharge;

CONSIDÉRANT QUE l'installation et l'alimentation de la borne doivent être effectuées;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par Léo Landreville inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat d'installation et d'alimentation de la borne de recharge à l'entreprise Léo Landreville inc. pour un montant de 9 370,46 \$, incluant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

217-2020

Octroi de contrat –
NORDIKeau - Garde

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics manque de main-d'œuvre pour effectuer la garde des ouvrages d'eau potable et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue par NORDIKeau;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 217-2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'octroyer le contrat de garde des ouvrages d'eau potable et de traitement des eaux usées à NORDIKeau selon les taux suivants :

Fonction	Taux
Service de garde	70 \$/semaine
Chargé de projet	80 \$/heure
Technicien	50 \$/heure
Déplacement	0,55 \$/km
Dépenses	Au prix coutant + 15 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

218-2020

Avenant au contrat de GBi – PPASEP – Rapport d'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 061-2020 octroyant le contrat d'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable à GBi Services d'ingénierie dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QU' un avenant doit être ajouté à ce contrat pour couvrir le volet hydrogéologique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'ajouter au mandat de la firme GBi Services d'ingénierie un avenant pour l'ajout du volet d'hydrogéologie dans le rapport d'étude final concernant l'analyse de vulnérabilité de l'eau potable, pour un montant de 4 000 \$ avant taxes.

Le montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

219-2020

Octroi de contrat – Délimitation des aires de protection PPASEP – Volet hydrogéologie

CONSIDÉRANT le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) et les contrats donnés à GBi Services d'ingénierie (résolutions n^{os} 061-2020 et 218-2020);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par Perrier Experts-conseils inc.;

SUITE DE LA RÉOLUTION 219-2020**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'octroyer le contrat à Perrier Experts-Conseils inc., afin qu'il effectue l'étude hydrogéologique pour la délimitation des aires de protection du système d'aqueduc pour un montant de 20 206 \$ excluant les taxes, selon les étapes suivantes :

	Prix unitaire	Unité	Qté	Coûts
Gestion: ouverture de dossier, frais de gestion, préparation, 1 mobilisation	1 272,00 \$	forfait	1	1 272,00 \$
Revue de données géologiques (DCH, SIH, SIGEOM, 4 LIDAR, 4 photos aériennes)	1 544,00 \$	forfait	1	1 544,00 \$
Revue de documents techniques (12 rapports, 9 plans, 5 ans de résultats d'analyses d'eau)	1 085,00 \$	forfait	1	1 085,00 \$
Validation et uniformisation de l'interprétation des essais de pompage	1 090,00 \$	forfait	1	1 090,00 \$
Visite du site, inspection sommaire des puits, installation de trois capteurs piézométrique	540,00 \$	forfait	1	540,00 \$
Relevé piézométrique et arpentage technique GPS de précision et station totale	3 685,00 \$	forfait	1	3 685,00 \$
Carte Piézométrique	625,00 \$	forfait	1	625,00 \$
Modélisation hydrogéologique (GMS MODFLOW)	5 800,00 \$	forfait	1	5 800,00 \$
Détermination et mise en plan des aires d'alimentation et de protection	810,00 \$	forfait	1	810,00 \$
Rapport d'étude hydrogéologique, incluant 2 coupes géologiques (PDF signé numériquement, copie papier en sus)	3 455,00 \$	forfait	1	3 455,00 \$
Communications et conseils	300,00 \$	forfait	1	300,00 \$

Le montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Le conseiller Pierre Lépicier quitte la séance pour cause de problème technique.

220-2020

Demande de dérogation mineure 2020-004
5331, chemin de St-Jean

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 6 338 452 du cadastre du Québec afin de permettre, dans le cadre de la construction de la future caserne incendie, l'aménagement de trois (3) entrées charretières sur le Chemin de Saint-Jean alors que la norme édictée à l'article 11.5.1.2.4 a) du Règlement de zonage n° 390-97 limite le nombre d'entrées charretières à une seule par voie publique;
- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit de permettre l'aménagement de deux (2) entrées charretières de plus que le règlement le permet;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives aux entrées charretières;
- CONSIDÉRANT** l'aménagement d'une entrée charretièrè supplémentaire réservée exclusivement pour les véhicules incendie est nécessaire pour des raisons de sécurité;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entrée double pour le stationnement de la réserve Saint-Jean est existante;

SUITE DE LA RÉOLUTION 220-2020

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 020-CCU-2020) et d'autoriser l'aménagement de trois (3) entrées charretières sur le chemin de Saint-Jean, tel qu'illustré au plan d'implantation préparé par la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., numéro de dossier 19-3388, daté du 24 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

221-2020

Demande de PIA
2020-008 – 5075, rue
Rainville

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire (cabanon) sur le lot 6 288 483 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 025-CCU-2020) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (cabanon) sur le lot 6 288 483 du cadastre du Québec (5075, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

222-2020

Officialisation des noms
des rues du domaine des
Vallons auprès de la
Commission de toponymie

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de rues du projet Les Vallons ont été réalisés sur les lots 5 360 432, 5 360 433 et 5 360 435;

CONSIDÉRANT QUE ces rues sont municipalisées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'officialiser les noms de la **rue Place des Jardins** (vert), la **place des Ruisseaux** (jaune) et la **rue du Vallon** (bleu), et d'en informer la Commission de toponymie :

SUITE DE LA RÉOLUTION 224-2020

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile d'évaluer la quantité nécessaire d'animateurs puisque la période d'inscription des enfants est en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'embaucher l'équipe d'animation pour les activités du camp de jour selon les besoins :

Nom	Année	Salaire
Ashley Ventura	1	13,10 \$
Carolane Leclair	4	14,10 \$
Charlaine Rousseau	7	15,85 \$
Danick Charbonneau	6	14,35 \$
Félix Daneault	6	14,50 \$
Florence Généreux	2	13,35 \$
Laurie Vigneault	2	13,35 \$
Léanne Archambault	1	13,10 \$
Mélessène Fleury	7	16,60 \$
Mélody-Jade Vaudry	6	14,60 \$
Océanne Bouchard	2	13,35 \$
Olivier Therien	2	13,35 \$
Sandrine Laberge	1	13,10 \$
Stella Perreault	1	13,10 \$
Thomas Pelland	3	13,60 \$
Vicky Pelland	2	13,35 \$
Yan Leroux	3	13,60 \$
Zachari Riopel	4	14,10 \$
Jessica St-Pierre	1	13,10 \$
Ariane Fiset-Dubé	1	13,10 \$
Diane Poissant	1	13,10 \$
Nicolas Geoffroy	6	14,35 \$
Laurence Simard	3	13,60 \$
Félix Lapointe (aide-animateur)	1	Montant forfaitaire
Antoine Therien (aide-animateur)	1	Montant forfaitaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

225-2020

Subvention – Pacte rural régional – Sentiers multifonctionnels

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'aménager des sentiers multifonctionnels;

CONSIDÉRANT le potentiel en aménagement récréatif de la sablière de la Pointe-à-Roméo;

CONSIDÉRANT le plan d'action de la Planification stratégique 2018;

CONSIDÉRANT la demande de financement de 50 000 \$ déposée au pacte rural régional;

SUITE DE LA RÉOLUTION 225-2020

CONSIDÉRANT QUE le projet est évalué à 140 000 \$ pour la première phase;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. que le conseil municipal atteste la contribution de la mise de fonds d'un minimum de 20% du montant;
2. d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture à signer la demande, le protocole d'entente de la subvention et tout autre document en lien avec la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**226-2020**

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT les demandes déposées en vertu de la Politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de déboursier un montant de 797,69 \$ en suivant les recommandations du comité d'évaluation suivantes :

1. Reconnaissance :

Organisme
Centre d'alphabétisation populaire de la Matawinie Est (CAPME)
Coopérative d'utilisation de machineries l'Érablière

2. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

Nom et activité	Montant
Maé Audet - Karaté	148,96 \$
Colin Jetté – Karaté	61,25 \$
Mathis St-Pierre - Karaté	134,25 \$
Maxime-Olivier Asselin-Rainville - Karaté	38,25 \$
Laurianne Carrier - Karaté	57,37 \$
Élénie et Mélia Demers – Gymnastique	166,14 \$
Hayden et Ophélie Warren - Natation	42 \$
Henri et Arthur Sarrazin - Zumbini	65,54 \$
Henri Sarrazin - Natation	Refusée – Une seule demande par année
Juliette Bourbonnais - Ballet	83,93 \$
Total	797,69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

227-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 14.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».